

LE PDME : POUR UNE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET PLUS EFFICACE !



Le Plan De Mobilité Employeur (PDME) est un dispositif utile voire essentiel pour optimiser les déplacements liés à l'activité de votre entreprise, en particulier ceux de votre personnel, et pour préserver notre environnement. La Métropole de Montpellier vous accompagne dans sa mise en place !

UN BON PLAN POUR TOUS !



POUR VOS SALARIÉS

Le PDME participe à améliorer la qualité de vie au travail
Il réduit les risques d'accidents routiers



Il valorise l'image de votre entreprise
Il réduit les coûts de vos déplacements

POUR VOTRE ENTREPRISE



POUR TOUS

Il diminue les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques
Il réduit la congestion des infrastructures et des moyens de transport

UNE MISE EN ŒUVRE EN CINQ ÉTAPES

ÉTAPE 1 PRÉPARATION



QUI ?

Définir qui suit la démarche au sein de l'entreprise

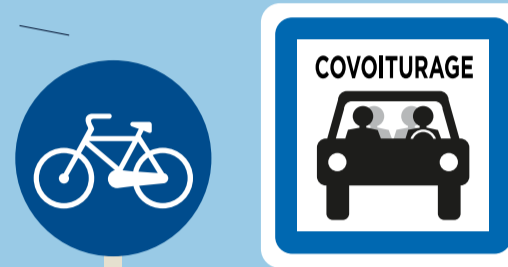


COMBIEN ?

Estimer un budget

ET C'EST PARTI !

La Métropole de Montpellier vous accompagne gratuitement



ÉTAPE 2 DIAGNOSTIC

La Métropole met à votre disposition une cartographie* et une enquête...

3 OBJECTIFS :

Comprendre les déplacements de vos salariés, leurs besoins, leurs attentes

Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle

Vous aider à décider



* Pour les entreprises de plus de 50 salariés

ÉTAPE 3 PLAN D'ACTION

C'est un ensemble de mesures mises en place pour favoriser les solutions alternatives à la voiture individuelle...

MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

INSTALLATION DE STATIONNEMENT SÉCURISÉ vélo, douches, casiers...

TÉLÉTRAVAIL, AMÉNAGEMENT DES HORAIRES...

CAMPAGNE DE COMMUNICATION sur les offres existantes (transports en commun, modes actifs, covoiturage...)



ÉTAPE 4 SIGNATURE DE LA CONVENTION

Elle offre à votre entreprise et à vos salariés :

Un abonnement spécifique aux transports en commun du réseau TaM, pour vos salariés

Des aides liées aux mobilités durables

L'accès à un espace réservé (info, outils de communication et partage d'expérience sur les mobilités)

Une participation au club PDME



ÉTAPE 5 ET LA VIE DU PME SUIT SON COURS !

Mise en œuvre et animation du plan d'action

Bilan et renouvellement au bout de 3 ans



Plus d'informations :

entreprendre-montpellier.com/fr/formulaire-demande-de-renseignement-pdme

entreprendre-montpellier.com/fr/ameliorer-son-impact-social-et-environnemental-0

